



ARRÊTÉ MUNICIPAL

№ 2 0 2 2 0 0 5

Le Maire de LE FOUSSERET,

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment l'Article L3231-4,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu le Code de la Route et notamment l'Article L411-3,
- Vu la demande de MEDIACO en date du 17 décembre 2021,
- Considérant qu'en raison des travaux sur les antennes GSM sur le château d'eau l'Entreprise MEDIACO, représentée par Monsieur Jonathan DUCOURET, Rue du Château d'Eau, pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de régler la circulation et le stationnement,

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits RUE DU CHATEAU D'EAU, du Chemin de l'Aire jusqu'au Château d'Eau, LUNDI 17 JANVIER 2022, de 08 heures à 17 heures, selon les besoins du chantier.

Article 2 : La signalisation réglementaire, conforme à l'Instruction Ministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place et entretenue par l'entreprise MEDIACO.

Les signaux en place seront déposés et les conditions normales de circulation rétablies dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place auront disparu.

Il en sera de même en cas d'achèvement des travaux avant la date fixée à l'article 1 du présent arrêté.

Article 3 : L'accès des riverains et de véhicules de secours seront maintenus pendant toute la durée de travaux.

Afin de permettre aux riverains l'entrée et la sortie de leurs habitations, le sens interdit sera supprimé le temps du chantier, pour les riverains.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de CAZERES,
Le Maire,
L'entreprise MEDIACO,
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Fousseret, le 06 Janvier 2022

Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE

